

Les étapes pour passer votre permis bateau à Hendaye

**1. Nous contacter** : Demander le planning de formation par whatsapp au numéro suivant :

06 82 90 33 96 ou au mail : [bateau.ecole.hendaye@gmail.com](mailto:bateau.ecole.hendaye@gmail.com)

**2. Constituer votre dossier d'inscription : CERFA à envoyer par mail et à ramener en physique au début de la formation**

La demande d'inscription **EN JPG**

Le certificat d'aptitude physique ( modèle type ) **EN PDF**

Une photo d'identité en couleur officielle (photomaton) **EN JPG**

Les 78€ de timbres fiscaux à acheter en ligne [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr). **EN JPG**

La photocopie d'une pièce d'identité (carte identité / passeport / permis conduire / titre séjour) **EN PDF**

### **3. Cours théorique**

Le cours est obligatoirement en présentiel, durant lequel on vous expliquera ce qu'il faut savoir pour votre navigation future, répartie sur plusieurs chapitres, en vue d'obtenir votre examen

### **4. Préparation de l'examen :**

Vous vous préparez à l'examen avec les infos remises.

### **5. Passer l'examen théorique**

Vous vous inscrivez à l'examen théorique (code) le jour et à l'heure de votre choix dans un centre agréé partout en France. L'examen est un QCM (Questionnaire à Choix Multiples) de 40 questions qui dure environ 20/25 mins. Vous avez 20 secondes une fois la question lue pour répondre. Il y a généralement 1 seule bonne réponse par question mais certaines peuvent avoir 2 bonnes réponses. Il faut maximum 5 fautes pour être admis. Les organismes ou vous pouvez vous inscrire une fois votre dossier enregistré par votre bateau

école : La poste , Dekra, Objectif code et coden'go.

### **5. Cours de navigation**

Le cours pratique pour passer votre permis bateau sur Hendaye. Vous êtes à 2 candidats sur le bateau plus le moniteur durant une demi journée.

Une liste de compétences précises est à acquérir durant la pratique.

Validation de la pratique.

### **6. Validation du permis**

Vous recevez votre permis sous 6 à 8 semaines.

Un permis provisoire peut être transmis avec une date de validité de 30 jours.